

Le 9 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les aires protégées françaises, territoires d'expérimentation, de prévention et d'adaptation face au risque d'incendies

Dans un contexte de changement climatique qui augmente le risque de feux de forêt et de végétation, les aires protégées terrestres françaises (environ 31% du territoire) sont, à l'image de l'ensemble du pays, de plus en plus vulnérables. En se positionnant aux côtés des acteurs du risque incendie (État, SDIS, collectivités, ONF, etc.), les gestionnaires d'aires protégées contribuent à la prévention de ce risque et souhaitent renforcer leur implication, tout en veillant à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les actions d'atténuation, de prévention, de lutte contre le feu et de restauration post-incendie.

Agir en partenariat

Certains gestionnaires d'aires protégées participent déjà aux instances de gouvernance locales pour contribuer à la rédaction des plans de prévention, préparer les périodes estivales et mettre en place des actions stratégiques partagées, en lien avec les acteurs de la prévention et de la lutte. Des aires protégées se sont même vu transférer la compétence « Défense des forêts contre l'incendie » (DFCI) et portent, à ce titre, les investissements relatifs aux équipements nécessaires à la prévention et à la lutte.

Sensibiliser le public

Afin de prévenir le risque incendie, des gestionnaires d'aires protégées se mobilisent avec leurs partenaires pour sensibiliser les habitants et touristes, grâce à leurs équipes présentes sur le terrain, à des campagnes de communication ou par la gestion des flux de visiteurs.

Gérer des territoires résilients

D'une manière générale, de plus en plus d'aires protégées intègrent le risque incendie dans leur document de gestion. En tant que territoires d'expérimentation, des aires protégées du sud de la France, historiquement concernées par le risque incendie, réalisent ou accompagnent des actions d'atténuation du risque, comme l'entretien de coupures de combustible ou la réduction de la biomasse par le pastoralisme, et ont établi des préconisations en termes de mode de gestion et de calendrier d'intervention lors de travaux de débroussaillage ou d'aménagement afin de mieux concilier prévention des incendies et préservation de la biodiversité et des paysages.

Les gestionnaires d'aires protégées accompagnent des actions de gestion des milieux naturels qui participent indirectement à l'entretien de milieux et limitent le risque incendie. Dans certaines aires protégées, le maintien d'activités agricoles ou pastorales permet, dans le respect des réglementations, de maintenir à la fois des milieux ouverts et leur biodiversité et réduire la fréquence des incendies et diminuant leur propagation par effet de coupure.

Contribuer à la lutte contre les feux

Grâce à leur présence sur le terrain, les équipes des aires protégées jouent un rôle de sentinelles. Elles contribuent à la détection précoce des feux et peuvent, grâce à leur connaissance fine du terrain, aider les équipes de secours pour accéder plus rapidement à certains secteurs. Les équipes sont présentes en cas d'incendie pour aider les pompiers, participent à la gestion de la crise et à la communication auprès du public.

Accompagner la reconstitution des écosystèmes après incendie

Lorsque des feux importants surviennent sur leur territoire, des gestionnaires d'aires protégées assurent la maîtrise d'ouvrage d'études de réhabilitation post-incendie ou y contribuent, par leur expertise et l'animation de la concertation. Ces études permettent d'évaluer l'impact du feu sur les enjeux de sécurité, de production forestière et agricole, ainsi que de préservation de la biodiversité, des paysages et des sols puis de définir et chiffrer les priorités d'intervention pour les opérations de restauration. Il s'agit aussi de proposer, le cas échéant, un dispositif de suivi de l'évolution des écosystèmes et des populations d'espèces animales et végétales. Afin d'améliorer les connaissances sur la recolonisation de la végétation post-incendie, sur le comportement des espèces et sur la résilience du milieu, des suivis écologiques et des observatoires photographiques sont mis en place par plusieurs gestionnaires d'aires protégées.

Au sein des aires protégées, la gestion de ce risque doit et peut être conciliée avec les exigences de préservation des paysages et de la biodiversité. Les gestionnaires d'aires protégées y travaillent et continuent à se mobiliser pour renforcer les liens avec les équipes de recherche scientifique pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur la sensibilité, la résistance et la résilience des milieux naturels en aires protégées, dans un contexte de changement climatique.

Contacts presse :

Charlotte Meunier, présidente de la Conférence des Aires Protégées (06 89 15 73 03)
Marie Thomas - OFB (07 89 46 89 47) et Thierry Mougey - Fédération des PNR de France (06 99 94 03 81),
co-pilotes du groupe de travail inter-réseaux « aires protégées et incendies »
Florence Barreto (06 98 61 74 85) et Isabelle Cytowicz (06 59 68 43 08) : contacts presse OFB

La Conférence des Aires Protégées (CAP) réunit en son sein les réseaux nationaux de gestionnaires d'aires protégées en France. Instance de concertation placée auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB), la CAP joue plus largement le rôle de « forum » des aires protégées, dont elle constitue le lieu fédérateur inter-réseaux. Sont ainsi représentés au sein de la CAP : les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles, les conservatoires d'espaces naturels, les parcs nationaux, les parcs naturels marins, le Forum des aires marines protégées, les sites du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et leurs gestionnaires regroupés dans Rivages de France, les réserves de biosphère, les grands sites de France, les sites Ramsar, les opérateurs Natura 2000, les réseaux régionaux de gestionnaires d'aires protégées, l'Assemblée des départements de France au titre des espaces naturels sensibles, et l'Office national des forêts au titre des réserves biologiques forestières. La présidence de la CAP est actuellement exercée par Charlotte Meunier, membre de la Conférence des Aires Protégées au titre du réseau Réserves Naturelles de France qu'elle préside.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. <https://www.ofb.gouv.fr/>